



Permis bateau option côtière

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

Patrice.fournier@cer-reseau.com

DUREE DE LA FORMATION

Minimum de 12 heures de théorie et de 2 heures de conduite effective à la barre

LIEU DE LA FORMATION

CER Luisant-Mairie
9 avenue de La République



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis bateau mer option côtier, permet la navigation sur des bateaux à moteur, bateaux électriques, jet ski et scooters de mers d'une puissance de plus de 6CV à moins de 6 milles d'un abri.

Les caractéristiques de l'option côtière :

- Navigation limitée à 6 milles d'un abri
- Pas de limitation de puissance, ni de longueur de bateau (jauge)
- Navigation possible de jour comme de nuit
- Utilisation de la VHF dans la limite des eaux territoriales françaises

Attention : si la puissance de l'appareil propulsif est inférieure à 4,5 kW (ou 6 ch), aucun permis n'est exigé pour piloter un bateau de plaisance à moteur.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Déroulement de la formation

- **La théorie**

5 heures de théorie minimum obligatoire

Examen théorique organisé par l'administration

- **La pratique**

Nombre d'heures minimum obligatoire en pratique = 2 heures + 1h30 de pratique collective. La formation pratique peut être débutée avant l'obtention de l'examen théorique.

NB : Une seule formation pratique valable pour l'option côtière et eaux intérieures. Si vous avez déjà l'option eaux intérieures, inutile de refaire la formation. Seule la formation théorique sera effectuée.

Déroulement de l'examen

Il n'y a pas d'examen pratique, la formation est directement validée par le formateur. Cependant il y a un examen théorique :

- QCM
- 30 questions
- 5 erreurs admises

Permis bateau option côtière

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 16 ans minimum
- toute personne qui souhaite naviguer sur les domaines maritimes et les lacs.

RESULTATS ATTENDUS

- obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau côtier

ENCADREMENT

Un formateur qualifié et diplômé pour le permis plaisance

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et jeunes adultes
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Bateaux adaptés à l'enseignement et conforme à la réglementation en vigueur tant sur sa construction que sur son équipement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

- obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau côtier